



N° de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL, QUÉBEC

**M.R.C. DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

**MUNICIPALITÉ D'ALBANEL**

**2023-02-06**

### **PROCÈS-VERBAL DU 6 FÉVRIER 2023**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal d'Albanel tenue à la salle des délibérations de l'édifice municipal au 160 de la rue Principale, le lundi 6 février 2023 à 19 h 30, sous la présidence de monsieur Dave Plourde, maire.

Sont présents : Mmes Édith Pouliot, conseillère  
Isabelle Thibeault, conseillère  
Charline Simard, conseillère  
MM. Tommy Laliberté, conseiller  
Nick St-Pierre, conseiller  
Guillaume Painchaud, conseiller

Les membres présents forment un quorum.

La séance est ouverte à 19 h 30 par monsieur Dave Plourde, maire.

Madame Stéphanie Marceau fait fonction de greffière-trésorière.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et poursuit avec la présentation de l'ordre du jour.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Exemption de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2023
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2023
5. **ADMINISTRATION**
  - 5.1 Acceptation de la liste des comptes de janvier 2023
  - 5.2 Rapport des revenus de janvier 2023
  - 5.3 Liste des propriétés à être vendues pour non-paiement de taxes
  - 5.4 Adoption du Règlement n° 22-282 remplaçant le Règlement n° 12-175 et ses amendements concernant le *Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux*
  - 5.5 Nomination des vérificateurs comptables pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2022
  - 5.6 Arbre-évolution – Autorisation de déposer une demande de subvention
  - 5.7 SHQ – Budget 2023
  - 5.8 Poste de brigadière/brigadier – Adoption d'une hausse salariale
  - 5.9 Régie GEANT – Vente du camion Ford Ranger 2009



N° de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL, QUÉBEC

- 6. TRANSPORTS**
  - 6.1** MTQ – Dépôt d'un rapport d'inspection générale des éléments relevant de la Municipalité
  - 6.2** MTQ – Acceptation des travaux de balayage de rues et transmission de la facture
- 7. HYGIÈNE DU MILIEU**
- 8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
  - 8.1** Mouvement santé mentale Québec – Journée nationale de promotion de la santé mentale positive le 13 mars 2022
- 9. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
  - 9.1** Rapport de l'inspecteur en bâtiment pour janvier 2023
  - 9.2** Fabrication sans limites – Offre d'achat pour des terrains lots 6 455 036 et 6 455 037
- 10. LOISIRS ET CULTURE**
  - 10.1** Culture Saguenay–Lac-Saint-Jean – Renouvellement de l'adhésion
  - 10.2** Bibliothèque Denis-Lebrun – Autorisation du paiement d'une facture
  - 10.3** Semaine de relâche 2023 – Acceptation du budget et de la dépense
  - 10.4** RLS – Demande de subvention
  - 10.5** Travaux du bâtiment de la patinoire – Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation
  - 10.6** Camping municipal d'Albanel – Tarification 2023
- 11. DONS, COMMANDITES ET ABONNEMENTS**
  - 11.1** Demandes de dons et commandites pour le mois de février 2023
  - 11.2** ADMQ – Autorisation du renouvellement pour l'année 2022
- 12. RÉOLUTIONS**
  - 12.1** CRÉPAS – Proclamation des journées de la persévérance scolaire 2022
  - 12.2** Postes Canada – Appui au bureau de poste de Normandin
- 13. INVITATIONS**
  - 13.1** Festival de la gourgane – Souper fesse de bœuf
- 14. CORRESPONDANCE**
- 15. SUIVI DES COMITÉS**
- 16. AUTRES SUJETS**
- 17. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 18. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**23-023**

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adopte l'ordre du jour tel que présenté aux membres du conseil en laissant l'ordre du jour ouvert à d'autres sujets.



N° de résolution  
ou annotation

**23-024**

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL, QUÉBEC

### **3. EXEMPTION DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2023**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2023;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil en ont pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel décrète l'exemption de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2023.

**23-025**

### **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2023**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2023;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil en ont pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR CHARLINE SIMARD, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR GUILLAUME PAINCHAUD, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2023 tel que présenté aux membres du conseil.

### **5. ADMINISTRATION**

#### **CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR DÉPENSES PROJETÉES**

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, d'une somme de **341 090,55 \$**, ci-après décrites sont projetées par le conseil.

---

Stéphanie Marceau, CPA, CA,  
Directrice générale



N° de résolution  
ou annotation

**23-026**

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL, QUÉBEC

### **5.1 ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES DE JANVIER 2023**

CONSIDÉRANT QUE le comité de vérification des comptes s'est réuni à l'édifice municipal dans la journée;

CONSIDÉRANT QU'il a examiné les listes des comptes et les pièces justificatives pour le mois de janvier 2023;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu la liste des paiements suggérée pour le mois de janvier 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adopte les listes des comptes payés et des comptes à payer pour le mois de janvier 2023 telles que décrites ci-dessous :

Comptes à payer	64 338,37 \$
Comptes payés	231 550,63 \$
Salaires nets de janvier 2023 et REER	45 201,55 \$
<b>Total :</b>	<b>341 090,55 \$</b>

### **5.2 RAPPORT DES REVENUS DE JANVIER 2023**

Le rapport des revenus pour le mois de janvier 2023, d'une somme de **58 382,79 \$**, est déposé au conseil municipal d'Albanel par la directrice générale.

**23-027**

### **5.3 LISTE DES PROPRIÉTÉS À ÊTRE VENDUES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont l'obligation légale de percevoir les taxes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 1022 à 1056 du *Code municipal du Québec*, une municipalité peut mettre en vente un immeuble pour défaut de paiement des taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce recours permet de recouvrer toutes les taxes qui font l'objet d'un rôle de perception, soit :

- taxes foncières;
- droits sur les mutations immobilières;
- toutes autres créances assimilées à des taxes;

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes dus envers la municipalité a été déposée lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2022;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :



N° de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL, QUÉBEC

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise la directrice générale à procéder à la vente pour non-paiement de taxes des propriétés pour lesquelles sont dus deux ans et plus de taxes municipales, selon le moyen habituel, soit par la MRC de Maria-Chapdelaine.

**23-028**

### **5.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 22-282 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT N° 12-175 ET SES AMENDEMENTS CONCERNANT LE *CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX***

CONSIDÉRANT QUE la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives* (projet de loi n° 49), sanctionnée le 5 novembre 2021, prévoit des modifications à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* devant être intégrées au Code d'éthique et de déontologie de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil de la municipalité d'Albanel tenue le 7 novembre dernier, conformément aux dispositions de la loi;

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME PAINCHAUD, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR CHARLINE SIMARD, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le règlement portant le numéro 22-282 remplaçant le Règlement n°12-175 et ses amendements concernant le *Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux*.

**23-029**

### **5.5 OCTROI DE CONTRAT DE GRÉ À GRÉ – AUDIT COMPTABLE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2022**

CONSIDÉRANT QUE, selon l'article 966 et suivants du *Code municipal du Québec*, la Municipalité doit nommer un vérificateur externe afin d'auditer l'exercice financier de l'année précédente;

POUR CETTE RAISON,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :



N° de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL, QUÉBEC

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accorde le mandat d'audit des données financières de la municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022 à Mallette, société de comptables professionnels agréés.

**23-030**

### **5.6 ARBRE-ÉVOLUTION – AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION**

CONSIDÉRANT QU'Arbre-Évolution a lancé un appel de projets dans le cadre du Programme de Reboisement social pour l'année 2023 dans l'optique de supporter financièrement les projets de verdissement des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait réaliser un plan de mise en valeur du Camping municipal d'Albanel par le Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP);

CONSIDÉRANT QUE le plan réalisé par le SARP propose la plantation de plusieurs arbres sur le site;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le dépôt d'une demande de subvention auprès d'Arbre-évolution dans le cadre du Programme de reboisement social.

Le conseil autorise également madame Stéphanie Marceau, directrice générale, à signer tout document inhérent à cette demande.

**23-031**

### **5.7 SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ) – BUDGET 2023**

CONSIDÉRANT QUE le budget 2023 de la Société d'habitation du Québec et le versement de la contribution municipale ont été transmis à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR CHARLINE SIMARD, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte, par cette résolution, le budget 2023 de la Société d'habitation du Québec (SHQ) avec un apport total de la municipalité d'Albanel de 7 101 \$ pour les deux immeubles, n° 1246 et 2668, situés sur son territoire.



N° de résolution  
ou annotation

**23-032**

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL, QUÉBEC

### **5.8 POSTE DE BRIGADIÈRE/BRIGADIER – ADOPTION D'UNE HAUSSE SALARIALE**

CONSIDÉRANT QUE le poste de brigadière/brigadier scolaire exige seulement 10 heures par semaine, réparties en quatre déplacements d'environ 30 minutes par jour;

POUR CETTE RAISON,

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise l'ajustement du salaire des brigadières/brigadiers en fixant le taux horaire à 18 \$/heure, et ce, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023. À compter de 2024, le salaire des brigadières s'ajustera annuellement selon le pourcentage d'augmentation de la convention collective des employés municipaux. L'allocation de 10 \$ par jour pour les déplacements demeure inchangée.

**23-033**

### **5.9 RÉGIE GEANT – VENTE DU CAMION FORD RANGER 2009**

CONSIDÉRANT QUE le camion Ford Ranger 2009 était principalement utilisé par l'inspecteur en bâtiment de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le service d'inspection est maintenant assuré par la Régie intermunicipale GEANT;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise la directrice générale à entamer les démarches afin de vendre le camion Ford Ranger 2009 à la Régie GEANT pour une somme entre 4 500 \$ et 5 000 \$.

## **6. TRANSPORTS**

### **6.1 MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) – DÉPÔT D'UN RAPPORT D'INSPECTION GÉNÉRALE DES STRUCTURES RELEVANT DE LA MUNICIPALITÉ**

Le rapport d'inspection générale des structures relevant de la Municipalité émis par le ministère des Transports du Québec est déposé au conseil municipal d'Albanel par la greffière-trésorière.



N° de résolution  
ou annotation

**23-034**

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL, QUÉBEC

### **6.2 MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) – ACCEPTATION DES TRAVAUX DE BALAYAGE DE RUES ET TRANSMISSION DE LA FACTURE**

CONSIDÉRANT QUE la rue de l'Église se trouve sur la route 169 dont l'entretien incombe au MTQ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité mandate chaque année une entreprise pour procéder au balayage des rues du village;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR GUILLAUME PAINCHAUD, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte de faire réaliser les travaux de balayage sur la portion de la rue de l'Église qui est sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec et de transmettre une facture lorsque les travaux seront terminés conditionnellement à ce que les frais de la Municipalité soient couverts.

L'entente avec le MTQ devra assurer un remboursement complet des frais engagé par la Municipalité pour la route 169.

### **7. HYGIÈNE DU MILIEU**

### **8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

**23-035**

### **8.1 MOUVEMENT SANTÉ MENTALE QUÉBEC – JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE**

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élués et élus de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent, en cette journée, leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « CRÉER DES LIENS et être bien entouré(e)s »;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population vous sont offerts tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;



N° de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL, QUÉBEC

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR CHARLINE SIMARD, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel proclame la *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « CRÉER DES LIENS et être bien entouré(e)s ».

### **9. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

#### **9.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT DE JANVIER 2023**

Le rapport de l'inspecteur pour le mois de janvier 2023 fait état de :

Type	Permis		
	Nombre	Valeur	Montant
<b>Permis</b>			
Construction bâtiment secondaire	1	3 000 \$	10 \$
Enlèvement piscine	1	1 \$	10 \$
Rénovation autre que résidentielle et agricole	2	425 000 \$	655 \$
Rénovation résidentielle	3	8 000 \$	75 \$
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>436 001 \$</b>	<b>750 \$</b>

**23-036**

#### **9.2 FABRICATION SANS LIMITES – OFFRE D'ACHAT POUR DES TERRAINS LOTS 6 455 036 ET 6 455 037**

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Fabrication sans limites, située au 250, rue de l'Église à Albanel, demande d'acquérir les lots 6 455 036 et 6 455 037;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise a examiné et a eu l'opportunité d'effectuer toutes les vérifications nécessaires, analyses et expertises à l'égard de l'état desdits lots;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte l'offre d'achat de l'entreprise Fabrication sans limites pour deux lots situés sur la rue Pelchat dans la municipalité d'Albanel et ayant une superficie respective de 7 445,1 et 1 487,2 mètres carrés.



N° de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL, QUÉBEC

Le prix de vente de l'immeuble est de 3,767 \$ le mètre carré (0,35 \$ le pied carré), sans bâtisse dessus érigée, soit une somme de 33 647,97 \$ plus taxes, soit : T.P.S. (5 %) 1 682,40 \$, T.V.Q. (9,975 %) 3 356,39 \$, pour un montant total de 38 686,39 \$, payable comptant, lors de la signature du contrat notarié de vente, à intervenir après acceptation de cette offre par la Municipalité, dans les 90 jours prochains.

Le conseil municipal autorise la directrice générale à signer l'acte de vente, à recevoir le paiement et à en donner quittance.

### **10. LOISIRS ET CULTURE**

**23-037**

#### **10.1 CULTURE SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN – RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme de représentation culturelle Culture Saguenay-Lac-Saint-Jean poursuit l'objectif de favoriser le développement culturel régional est diversifié et complémentaire aux grands enjeux;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME PAINCHAUD, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le paiement du renouvellement de l'adhésion à Culture Saguenay-Lac-Saint-Jean pour une somme de 100 \$ pour l'année 2023.

**23-038**

#### **10.2 BIBLIOTHÈQUE DENIS-LEBRUN – AUTORISATION DU PAIEMENT D'UNE FACTURE**

ATTENDU QUE le Réseau BIBLO nous offre ses services afin de favoriser l'accessibilité à la culture dans les municipalités de moins de 5 000 habitants;

ATTENDU QUE la Municipalité doit verser une cotisation afin d'avoir la possibilité d'offrir ces services à la population d'Albanel;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR CHARLINE SIMARD, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le paiement au Réseau BIBLIO de la facture numéro C202324-3 d'une somme de 12 005,63 \$ taxes incluses, soit un montant de 4,55 \$/habitant pour 2 229 habitants ainsi que l'accès Citrix additionnel représentant la cotisation pour les services Bibliothèque d'Albanel.



N° de résolution  
ou annotation  
**23-039**

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL, QUÉBEC

### **10.3 SEMAINE DE RELÂCHE 2023 – ACCEPTATION DU BUDGET ET DE LA DÉPENSE**

CONSIDÉRANT QUE le service des loisirs de la municipalité prépare des activités pour les jeunes à l'occasion de la semaine de relâche;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR GUILLAUME PAINCHAUD, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le budget, représentant une dépense de 1 000 \$, pour l'organisation des activités qui seront offertes lors de la semaine de relâche.

**23-040**

### **10.4 REGROUPEMENT LOISIRS ET SPORTS (RLS) – DEMANDE DE SUBVENTION**

CONSIDÉRANT QUE le terrain de baseball a besoin d'être mis à niveau afin de rendre les installations sécuritaires pour les usagers;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR CHARLINE SIMARD, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise la coordinatrice des loisirs et la directrice générale à déposer une demande de subvention auprès du Regroupement loisirs et sports pour la mise à niveau du terrain de baseball de la municipalité.

Le conseil autorise la directrice générale ainsi que la coordonnatrice des loisirs à signer tout document inhérent à cette demande.

**23-041**

### **10.5 TRAVAUX DU BÂTIMENT DE LA PATINOIRE – AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petites envergures d'un montant maximum de 100 000 \$ équivalent à 67 % des coûts admissibles;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le Règlement d'emprunt n° 21-281 décrétant un emprunt afin de procéder à la construction d'un vestiaire et la réfection des patinoires extérieures;



N° de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL, QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE pour effectuer les travaux de construction du bâtiment de la patinoire, la Municipalité doit retenir les services d'une entreprise en construction;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise monsieur Patrice Perreault, directeur général adjoint aux travaux publics, à procéder par appel d'offres sur invitation d'au moins deux soumissionnaires pour la construction d'un vestiaire pour la patinoire.

**23-042**

### **10.6 ADOPTION TARIFS 2023 POUR LE CAMPING MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Albanel doit établir des tarifs pour la location des emplacements, des chalets ainsi que des prix pour les autres activités du Camping municipal d'Albanel;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR CHARLINE SIMARD, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte les modifications apportées à la grille tarifaire du camping bonifiant les tarifs de location pour la saison estivale 2023.

QUE le document soit ajouté aux livres des annexes.

### **11. DONS, COMMANDITES ET ABONNEMENTS**

**23-043**

#### **11.1 DEMANDES DE DONS ET COMMANDITES POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2023**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reçoit plusieurs demandes de dons et commandites chaque mois;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite encourager les organismes de son milieu;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME PAINCHAUD, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :



N° de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL, QUÉBEC

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le versement de dons aux organismes suivants :

Fondation du Centre Maria-Chapelaine – 29 <sup>e</sup> Radiothon	350 \$
Festival de la gourgane – Souper fesse de bœuf (location salle gratuite)	360 \$
<b>Total</b>	<b>710 \$</b>

23-044

### **11.2 ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) – AUTORISATION DU RENOUELEMENT POUR L'ANNÉE 2023**

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec est la source de référence et d'accompagnement des directeurs généraux et greffiers-trésoriers/greffières-trésorières des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, par la direction générale, en est membre depuis plusieurs années maintenant;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR CHARLINE SIMARD, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le renouvellement de l'adhésion de madame Stéphanie Marceau à l'ADMQ et le paiement de l'adhésion pour une somme de 495 \$ plus taxes pour l'année 2023.

## **12. RÉSOLUTIONS**

23-045

### **12.1 CONSEIL RÉGIONAL DE PRÉVENTION DE L'ABANDON SCOLAIRE (CRÉPAS) – PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2023**

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et élus du Saguenay–Lac-Saint-Jean ont placé, depuis 1996, la prévention de l'abandon scolaire au cœur des priorités régionales de développement puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, etc. Plus que jamais, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la lutte à la pauvreté et la santé publique;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie du Saguenay–Lac-Saint-Jean, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, impacts étant par ailleurs estimés à plus de 1,9 milliard de dollars, aussi annuellement, à l'échelle du Québec;



N° de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL, QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE les jeunes du Saguenay–Lac-Saint-Jean sont parmi les plus persévérants au Québec et que, malgré cette position enviable de la région, ce sont encore 10 % de ces jeunes qui ont décroché avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires en 2019-2020 (12,7 % pour les garçons et 7,5 % pour les filles);

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur :

- ♦ Gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- ♦ Vis sept ans de moins qu'un diplômé;
- ♦ A deux fois plus de risques de recourir au chômage;
- ♦ Court 7,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;
- ♦ Court 7,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression.

CONSIDÉRANT QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société, sur :

- ♦ La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang);
- ♦ Les taxes et impôts perçus en moins;
- ♦ Les coûts en matière de santé et de sécurité publique.

CONSIDÉRANT QU'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

CONSIDÉRANT QUE le travail du CRÉPAS et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser 25 millions de dollars annuellement en coûts sociaux;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs élèves accusent un retard scolaire depuis le printemps 2020 en raison de la pandémie de COVID-19, retard qui risque d'entraîner une augmentation du taux de décrochage scolaire à un moment où notre tissu social et notre économie sont aussi fragilisés par la pandémie;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, depuis la petite enfance jusqu'à l'obtention, par le jeune, d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE le CRÉPAS organise, du **13 au 17 février 2023**, de concert avec le *Réseau québécois pour la réussite éducative*, la 166<sup>e</sup> édition des *Journées de la persévérance scolaire au Saguenay–Lac-Saint-Jean* (et la 19<sup>e</sup> au Québec) sous le thème « **Bien entourés, les jeunes peuvent tous PERSÉVÉRER!** », que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire;



N° de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL, QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE les *Journées de la persévérance scolaire* se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement ponctué de centaines d'activités dans les différentes communautés du Saguenay–Lac-Saint-Jean;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR GUILLAUME PAINCHAUD, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte de déclarer les 13, 14, 15, 16 et 17 février 2023 comme étant les *Journées de la persévérance scolaire* dans notre municipalité d'Albanel.

Le conseil municipal appui le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS) et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires – afin de faire du Saguenay–Lac-Saint-Jean une région qui valorise l'éducation comme véritable levier de développement de ses communautés.

Les membres du conseil municipal souhaitent encourager et générer des gestes d'encouragement, de reconnaissance et de valorisation des jeunes de manière à leur insuffler un sentiment de fierté au regard de leurs réalisations et à contribuer à les motiver, à leur donner un élan pour terminer leur parcours scolaire.

Le conseil s'engage à faire parvenir copie de cette résolution au CRÉPAS, à l'attention de madame Anne-Lise Minier, coordonnatrice des communications et responsable des JPS pour la région du SLSJ, soit PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE à [crepas@cegepionquiere.ca](mailto:crepas@cegepionquiere.ca) ou par la POSTE à l'adresse suivante :

CONSEIL RÉGIONAL DE PRÉVENTION DE L'ABANDON SCOLAIRE (CREPAS)  
Pavillon Manicouagan, 7<sup>e</sup> étage  
2505, rue Saint-Hubert  
Jonquière (Québec) G7X 7W2

**23-046**

### **12.2 POSTES CANADA – APPUI AU BUREAU DE POSTE DE NORMANDIN**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Albanel tient à appuyer les facteurs/factrices, du bureau de poste de Normandin, dans leur requête afin de conserver leurs emplois dans la localité de Normandin et ainsi contrer leur déplacement vers une ville avoisinante;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Normandin estime que l'établissement actuel offre les espaces nécessaires à l'agrandissement des locaux de Postes Canada. Cette augmentation au pieds carrés offrira la superficie nécessaire aux traitements de colis;



N° de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL, QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE, parmi les solutions envisageables, la réaffectation des facteurs au bureau de Postes Canada existant solutionnerait le manque d'espace. Deux (2) facteurs qui desservent la municipalité d'Albanel, peuvent être réaffectés à cette même municipalité, libérant ainsi l'espace nécessaire pour les trois (3) facteurs au bureau situé à la ville de Normandin;

CONSIDÉRANT QUE ce changement de lieu entraînerait indubitablement des risques de retards aux délais de livraison du courrier pour nos citoyens/citoyennes, tout en augmentant les risques de non-livraisons lors de mauvaises conditions climatiques;

CONSIDÉRANT QU'en déplaçant le point de départ des cinq (5) facteurs, Postes Canada va à l'encontre de ses objectifs de réduction de son empreinte écologique. Le déplacement vers une ville avoisinante augmente le nombre de kilomètres parcourus par cinq (5) véhicules;

CONSIDÉRANT QU'un changement de leur lieu de travail entraînera chez les facteurs/factrices des enjeux majeurs en santé mentale : anxiété, fatigue, ainsi qu'une charge de travail supplémentaire dû à l'augmentation du nombre de kilomètres à parcourir;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel appuie les facteurs/factrices du bureau de poste de Normandin dans leur requête afin de conserver leurs emplois dans la localité de Normandin.

### **13. INVITATIONS**

#### **13.1 FESTIVAL DE LA GOURGANE – SOUPER FESSE DE BŒUF**

Le comité du Festival de la gourgane lance une invitation dans le cadre du souper Fesse de bœuf qui se tiendra le 18 février prochain à la grande salle du Centre communautaire d'Albanel.

### **14. CORRESPONDANCE**

### **15. SUIVI DES COMITÉS**

Les élus municipaux informent l'assemblée des différents comités auxquels ils ont assisté depuis la dernière séance. Les sujets discutés portent notamment sur :

- La rencontre du comité du Festival de la gourgane pour l'organisation du souper Fesse de bœuf;



N° de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL, QUÉBEC

- La démission à venir du responsable de l'Association communautaire et la recherche d'un remplaçant;
- La prochaine rencontre du comité de l'Association des sportifs en février.

### **16. AUTRES SUJETS**

### **17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Lors de la présente séance, la question porte sur le sujet suivant :

- Le déneigement des trottoirs de la rue Principale.

**23-047**

### **18. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE

QUE la séance soit levée à 20 h 05.

Fait et passé à Albanel en ce sixième jour de février 2023.

---

DAVE PLOURDE, maire

---

STÉPHANIE MARCEAU, CPA, CA, directrice générale